

Rapport au / Report to:

**Comité de l'environnement
Environment Committee**

et au Conseil / and Council

**14 mai 2013
May 14, 2013**

**Soumis par / Submitted by:
Steve Kanellakos, Directeur municipal adjoint, Opérations municipales / Deputy
City Manager, City Operations**

*Personne ressource / Contact Person /: Larry O'Keefe, General Manager, Public Works
/ Directeur général, Travaux publics
613-580-2424 extension/poste 13769*

CITY WIDE / À L'ÉCHELLE DE LA VILLE	ACS2013-COS-PWS-0008
--	----------------------

<u>OBJET:</u>	SERVICES DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES POUR LES INSTALLATIONS DE LA VILLE, MISE À JOUR 2011 ET 2012
----------------------	---

<u>SUBJECT:</u>	SOLID WASTE SERVICES IN CITY FACILITIES 2011 AND 2012 UPDATE
------------------------	---

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité de l'environnement recommande au Conseil ce qui suit:

- 1. Accepter le présent rapport mis à jour sur les services de gestion des déchets solides pour les installations de la Ville pour 2011 et 2012.**
- 2. Approuver l'élargissement du modèle actuel de la collecte et du traitement des déchets des installations municipales de petite à moyenne taille pour y inclure les déchets générés dans les installations municipales de grande taille, les parcs municipaux et les emprises publiques, ainsi que la centralisation de la gestion de contrat, de la collecte et du traitement des déchets et le recouvrement des frais pour les services fournis.**

REPORT RECOMMENDATIONS

That the Environment Committee recommend Council:

- 1. Receive this updated report on Solid Waste Services in City facilities for 2011 and 2012; and,**
- 2. Approve the expansion of the current model of waste collection and processing at small to medium sized City facilities to include waste generated within large City facilities, City parks and right-of-ways; including centralized contract management, waste collection and processing, and fee recovery for services provided.**

RÉSUMÉ

En 2011, les Services environnementaux et les Services des travaux publics ont lancé une initiative interservices dynamique pour arrimer les services de collecte et de recyclage de déchets pour les installations municipales afin d'accroître l'efficacité opérationnelle et d'aider la Ville à atteindre ses objectifs relatifs au taux d'attraction des clients en matière de réacheminement des déchets.

Déjà, grâce au succès du programme, on a pu en accélérer l'expansion et on étudie actuellement les moyens de l'appliquer à l'extérieur des installations, comme dans les parcs et sur les plages. L'un des grands facteurs contribuant au succès de cette initiative est l'harmonisation des services de collecte des déchets et de recyclage pour les petites et moyennes installations municipales avec ceux fournis en vertu des contrats de collecte des déchets résidentiels et des immeubles à logements multiples des services de gestion des déchets solides. La totalité des petites et moyennes installations municipales admissibles a été ajoutée de manière permanente au contrat de collecte des déchets résidentiels, ce qui a permis d'économiser les frais de gestion des matières recyclables et résiduelles commerciales.

Conformément aux directives du Conseil, le personnel a analysé la possibilité d'élargir cette initiative aux plus grandes installations. Les membres du personnel recommandent que l'actuel modèle de collecte et de traitement des déchets pour les petites et moyennes installations municipales soit élargi de manière à inclure les déchets produits dans les grandes installations, les emprises et les parcs municipaux.

CONTEXTE

En mai 2011, un rapport remis au Conseil présentait le plan de travail conçu par les Services environnementaux et les Services des travaux publics afin d'augmenter le taux de réacheminement des déchets dans les installations municipales (ACS2011-ICS-

ESD-0018). Le Conseil a formulé les directives suivantes à l'intention des Services environnementaux et des Services des travaux publics :

- les Services environnementaux et les Services des travaux publics travailleront en collaboration pour mettre en œuvre les recommandations contenues dans le rapport;
- le personnel remettra un rapport d'étape annuel au Comité de l'environnement;
- le personnel étudiera d'autres modèles de bacs verts (dimensions, aération) et en informera les membres du Comité.

Le présent rapport est la première mise à jour du rapport sur les services de gestion des déchets solides pour les installations de la Ville qui a été déposé en mai 2011 (ACS2011-ICS-ESD-0018). La mise à jour porte sur :

- intégration de la collecte et du réacheminement des déchets des installations municipales avec les contrats de collecte des déchets résidentiels;
- accomplissements;
- analyse des économies de coûts;
- plan de travail pour 2013 et au-delà.

DISCUSSION

Harmonisation des services de collecte des déchets dans les installations municipales avec les contrats de collecte des déchets solides en bordure de rue et dans les immeubles à logements multiples.

L'harmonisation des services de collecte et de recyclage des déchets dans les installations municipales aux services fournis en vertu des contrats de collecte des déchets solides résidentiels et dans les immeubles à logements multiples a grandement contribué au succès du partenariat entre les Services environnementaux et les Services des travaux publics.

Traditionnellement, la Direction des opérations et de l'entretien relatifs aux parcs, aux immeubles et aux terrains des Services des travaux publics gérait les déchets produits dans les installations municipales pour le compte de ses locataires. Dans le cadre de ces fonctions, elle gérait les contrats de collecte des déchets conclus avec des fournisseurs externes en vertu des modalités et conditions établies par ces derniers conformément aux pratiques d'approvisionnement de la Ville.

En 2009, la Ville a déboursé environ 1,1 M\$ pour la collecte et l'élimination des déchets des installations municipales. En 2010, les Services environnementaux et les Services des travaux publics ont commencé à intégrer les services de collecte des déchets dans les installations municipales en se concentrant sur les initiatives suivantes :

- Réduire le nombre d'installations faisant partie du programme de collecte des déchets commerciaux en transférant les installations municipales de petite et

moyenne taille au programme municipal de collecte des déchets en bordure de route;

- Fournir l'accès au recyclage à toutes les installations admissibles (déterminées par le volume de déchets générés);
- Harmoniser et simplifier les contrats de collecte des déchets commerciaux (installations de grande taille) pour améliorer l'efficacité des pratiques de collecte;
- Évaluer la gestion interne des contrats de collecte par les Services de gestion des déchets solides en ce qui concerne la collecte des déchets commerciaux.

Collecte des déchets municipaux en bordure de rue

En 2009, une analyse des pratiques de gestion des déchets relativement aux parcs, aux immeubles et aux terrains a révélé que de nombreuses installations municipales généraient de faibles volumes de déchets, alors que les frais engagés correspondaient à des volumes de déchets commerciaux. Des contenants à déchets ont été collectés suivant un horaire établi et, souvent, ils n'étaient pas pleins. Cette situation entraînait des coûts additionnels pour la Ville et faisait augmenter inutilement le nombre de véhicules lourds circulant sur les routes. De plus, il est devenu évident que les pratiques de recyclage étaient incohérentes, voire inexistantes, dans les installations que possédait ou gérait la Ville.

Pour régler ces problèmes, la Direction des opérations et de l'entretien relatifs aux parcs, aux immeubles et aux terrains a proposé d'ajouter les installations de petite à moyenne taille au programme municipal de collection des déchets résidentiels en bordure de rue.

Les installations suivantes sont classées comme étant de petite à moyenne taille :

- Centres communautaires;
- Services de garde;
- Installations paramédicales;
- Casernes de pompiers;
- Petites bibliothèques;
- Autres immeubles municipaux de petite taille.

Depuis 2009, la totalité (100 %) des installations municipales de petite taille admissibles a été intégrée de façon permanente au contrat de collecte des déchets résidentiels, ce qui a permis d'économiser au chapitre de la gestion des matières recyclables et résiduelles commerciales. L'admissibilité est déterminée par le volume de déchets générés dans une installation particulière de même que par la possibilité que les déchets soient apportés en bordure de rue par des employés ou des bénévoles.

Au total, 150 installations utilisent les services de recyclage et de collecte des déchets en bordure de rue, contrairement aux contenants commerciaux de deux verges cubes. Le coût des services liés aux contenants commerciaux de deux verges cubes varie selon les quartiers de la ville; cependant, les économies liées à la nouvelle collecte en bordure de rue pour ces installations sont estimées à 50 000 \$. La portion des taxes destinée à la gestion des déchets solides des unités résidentielles est facturée aux

Services des travaux publics pour chaque installation municipale inscrite au programme de collecte résidentielle en bordure de rue.

Outre les économies de coûts, cette initiative a permis un accès constant et complet aux programmes de boîtes bleues/noires et de bacs verts dans les installations, où on demande aux locataires de pleinement participer aux programmes de recyclage des déchets résidentiels conformément aux dispositions du règlement sur la gestion des déchets solides. Dans l'ensemble, cette initiative a permis d'augmenter les taux de réacheminement dans les installations municipales, et ce, à un coût réduit.

Volumes des déchets commerciaux provenant des installations municipales

Avant 2009, différents entrepreneurs effectuaient la collecte de déchets aux diverses installations de la Ville. Les coûts des contrats, la fréquence des collectes et les sites de dépôts variaient d'un contrat à l'autre. Pour régler ce problème, les Services de gestion des déchets solides ainsi que la Direction des opérations et de l'entretien relatifs aux parcs, aux immeubles et aux terrains ont trouvé un moyen d'intégrer les contrats de gestion des déchets commerciaux à ceux accordés dans le cadre du programme interne des immeubles à logements multiples.

En mai 2011, le Conseil a également approuvé l'abandon des redevances de déversement de 98 \$/tonne métrique aux Services des travaux publics à la décharge du chemin Trail. En 2012, 5 316 tonnes métriques de déchets provenant des installations des Services des travaux publics ont été traitées à la décharge municipale du chemin Trail. Avant la simplification des contrats de collecte, les coûts liés à l'élimination de ces déchets auraient pu s'élever à 520 000 \$ pour les Services des travaux publics. Les Services continueront de défrayer la collecte et le transport à des coûts divers selon le fournisseur de service.

En 2013, les Services de gestion des déchets solides lanceront un nouvel appel d'offres visant le contrat pour les immeubles à logements multiples, dont la date de début sera le 1^{er} juin 2014. À cette date, les contrats de collecte des déchets des installations des Services des travaux publics seront transférés aux Services de gestion des déchets solides pour la gestion des contrats de collecte des déchets à chargement frontal. Cela permettra une collecte efficace des déchets des installations des Services des travaux publics étant donné qu'elle sera intégrée au contrat de collecte des déchets résidentiels dans les immeubles à logements multiples de grande taille; cela permettra également d'harmoniser les services donnés à toutes les installations municipales.

Accomplissements

Au cours des deux dernières années, un certain nombre d'initiatives fructueuses ont été entreprises et ont grandement contribué à augmenter les taux de réacheminement et à simplifier la manutention des déchets.

Édifices administratifs municipaux de grande taille

Dans la totalité (100 %) des édifices administratifs municipaux de grande taille (hôtel de ville, Place Ben Franklin et 100 Constellation), des pratiques de recyclage ont été mises en place.

Piles

Des boîtes-dépôt publiques pour le recyclage des piles ont été installées dans environ 100 installations sur le territoire de la ville.

Bacs verts

Des bacs verts ont été installés dans tous les locaux administratifs de la Ville ainsi que dans 150 installations de petite à moyenne taille.

Le personnel a étudié la possibilité d'installer différents modèles de bacs verts, y compris des unités mixtes de recyclage de matières organiques, plastiques et fibreuses, dans des lieux centraux. Aucune unité disponible ne répondait aux exigences de volume et d'espace pour ces endroits, de sorte que le modèle standard sera conservé.

Hôtel de ville – Projet zéro déchet

L'hôtel de ville a expérimenté l'élimination des poubelles individuelles à chaque poste de travail pour les remplacer par du recyclage de matières organiques, plastiques et fibreuses centralisé. Les employés sont invités à apporter leurs déchets à un endroit central, où ils disposent de moyens de réacheminement qu'ils n'avaient pas à leurs postes de travail individuels.

Recyclage des lampes fluorescentes des installations municipales

Les tubes fluorescents brûlés, les lampes fluorescentes compactes et les lampes DHI (à décharge à haute intensité) sont entreposés et envoyés à intervalle régulier dans un centre de recyclage qui récupère toutes les composantes de base des lampes. En 2012, 17 682 lampes ont été recyclées. Les quantités individuelles pour chaque composante de base sont indiquées dans le tableau 1 ci-dessous :

Tableau 1 : Volumes de réacheminement des tubes fluorescents remplacés en 2012 des installation municipales

Matière	Quantité recyclée
Verre	4970,74 kg
Phosphore	.618 kg
Mercure	71,27 kg
Métal	68,08 kg

Projet de recyclage pendant les activités spéciales

Environ 85 bacs de recyclage se trouvent dans les cours municipales pour que les

groupes participant à des activités spéciales puissent les emprunter en même temps qu'ils empruntent les tables à pique-nique et les poubelles.

Depuis mai 2012, 45 tournois et activités ont utilisé ce programme. Les organisateurs des activités ont beaucoup aimé l'idée que la Ville d'Ottawa propose maintenant des unités de recyclage mobiles pour leurs événements. Le personnel a également proposé une mesure incitative additionnelle pour favoriser les pratiques de recyclage chez les clients qui utilisent les parcs de la ville d'Ottawa; en effet, la Direction des opérations et de l'entretien relatifs aux parcs, aux immeubles et aux terrains a fourni une liste d'endroits où les groupes d'utilisateurs pourront déposer leurs déchets recyclables sans frais.

En ce qui concerne la saison 2013, le personnel fera la promotion du programme de recyclage en remettant, au printemps, de l'information sur le programme en même temps que les trousse de contrats préliminaires à tous les groupes d'utilisateurs saisonniers des terrains de sports, des terrains de baseball et des parcs. Ainsi, les utilisateurs disposeront de suffisamment de temps pour organiser et intégrer le recyclage dans leurs activités.

LE PLAN DE GESTION DES DÉCHETS D'OTTAWA

La Ville met au point un plan dans le but de guider la gestion de déchets recyclables et autres pour les 30 prochaines années. Ce plan est nécessaire à la réalisation, tant à long terme qu'à court et moyen terme, des objectifs en matière d'intendance, de durabilité, de gouvernance et de finances établis par le Conseil et, comme nous l'avons déjà mentionné, les priorités du mandat 2010-2014 du Conseil.

Pour atteindre les buts et les cibles du plan associés aux endroits publics, les moyens suivants ont été proposés :

1. Pour favoriser le réacheminement des déchets à l'extérieur des foyers, installer des bacs de recyclage dans les endroits publics suivants :
 - parcs et terrains de sports;
 - trottoirs dans les zones touristiques;
 - arrêts d'autobus très achalandés;
 - toutes les stations du Transitway et les gares du service O-Train.

2. Pour améliorer la gestion des biens et l'efficacité dans le système de collecte :
 - établir des normes en matière de bacs de recyclage et de poubelles dans les endroits publics pour faciliter leur utilisation par les clients et les collecteurs ainsi que pour réduire au minimum la fréquence des collectes et la quantité d'ordures au sol.

Le personnel de la Ville mène actuellement une consultation auprès des résidents sur ces propositions, et d'autres, le rapport du personnel de la phase 2 comportant des recommandations sur toutes les possibilités pour atteindre les buts et les cibles du plan devant être présenté au Comité de l'environnement à l'automne 2013.

PROCHAINES ÉTAPES – 2013 ET AU-DELÀ

Projet de recyclage sur les plages et dans les grands parcs

En 2013, un programme de recyclage sera mis en œuvre sur les plages et dans les grands parcs nommés dans le tableau 2 :

Tableau 2 : Sites de recyclage dans les grands parcs et sur les plages

Est	Ouest	Centre	Sud	Secteurs ruraux
<ul style="list-style-type: none">• Plage de l'île Pétrie• Parc Cyrville• Parc Meadowbrook• Parc Queenswood• Parc Silver Birch• Parc Scala	<ul style="list-style-type: none">• Parc Walter-Baker• Parc Centennial• Parc Alexander-Grove• Parc Larkin• Complexe récréatif Goulbourn	<ul style="list-style-type: none">• Plage Britannia• Parc Andrew-Haydon• Parc Dumaurier• Parc Pinecrest• Parc Hampton• Parc Carlington• Parc Laroche• Parc Brewer• Parc Jack-Purcell• Parc Jules-Moran• Parc St. Lukes• Parc Minto	<ul style="list-style-type: none">• Baie de Mooney• Parc Heatherington• Parc Sandeewood• Parc Eccolands• Parc Emerald Woods• Parc Hunt Club• Parc Canterbury• Parc Faicrest	<ul style="list-style-type: none">• Parc Richmond Lions *

*Le recyclage sera examinée lors d'événements spéciaux ont lieu dans les parcs ruraux.

On a réalisé un premier essai à la fin de l'été 2012 afin de s'assurer que tout sera prêt pour le lancement complet au début de la saison 2013. Pour la saison 2013, il y aura un seul site de recyclage dans un parc rural, afin de permettre une évaluation des méthodes de recyclage et des volumes de matières recyclées. L'expérience acquise au cours de cette première phase permettra au personnel d'évaluer la possibilité d'étendre le recyclage aux grands parcs des secteurs ruraux au cours des prochaines saisons. Le coût de cette initiative sera assumé à même le budget approuvé des Services des travaux publics.

Traitement des déchets du chemin Trail pour les endroits ouverts comme les parcs et les emprises publiques

Les Services des travaux publics étudieront la faisabilité d'une collaboration avec les Services de gestion des déchets solides pour gérer les déchets générés dans les parcs et le long des emprises publiques. Un programme de récupération des coûts sera élaboré en attendant les résultats de cette étude de faisabilité.

Vérifications des déchets

Les Services des travaux publics entreprendront une vérification des déchets dans les installations municipales qui ont mis en œuvre un programme de recyclage pour déterminer les variations dans les taux de réacheminement. Au troisième trimestre de 2013, le personnel interne des Services de gestion des déchets solides commencera des vérifications aléatoires de la participation à la collecte en bordure de rue dans un nombre représentatif d'installations municipales de petite taille. Le personnel rédigera un rapport sur l'efficacité de ces initiatives dans le cadre de la mise à jour de 2014 auprès du Comité.

RÉPERCUSSIONS POUR LE SECTEUR RURAL

Aucune répercussion particulière sur les zones rurales n'est associée aux recommandations de ce rapport.

CONSULTATION

Aucune consultation publique n'a été entreprise aux fins du présent rapport.

Les Services des travaux publics continueront à collaborer avec les clients et les partenaires et à mener des consultations sur tous les changements opérationnels qui pourraient toucher les clients et les partenaires. Cela comprend des consultations régulières avec le président du Comité de l'environnement sur tous les sujets touchant la gestion des déchets dans les installations municipales.

COMMENTAIRES DU CONSEILLER (ÈRE) DU QUARTIER

Le présent rapport s'applique à l'échelle de la ville.

RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES

Aucune répercussion particulière sur le plan juridique à mettre en œuvre les recommandations contenues dans le présent rapport.

RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES RISQUES

Aucune répercussion particulière sur la gestion du risque n'est associée aux recommandations de ce rapport.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Les économies nettes réelles seront déterminées une fois que cette initiative interservices aura été complètement mise en œuvre et évaluée.

Les premières économies de 233 650 \$ qui ont été réalisées grâce à l'intégration de la collecte et le traitement des déchets des installations de petite taille au contrat de collecte et de traitement des déchets résidentiels en bordure de rue ne sont plus inscrites au budget de fonctionnement de la Direction des opérations et de l'entretien relatifs aux parcs, aux immeubles et aux terrains et ont été intégrées aux cibles d'efficacité établies par ServiceOttawa pour la direction. Jusqu'à maintenant, les coûts pour les Services de gestion des déchets solides ont été minimales et ont été absorbés dans le budget de fonctionnement approuvé des Services de gestion des déchets solides.

Les coûts liés à la fourniture des services de collecte de déchets commerciaux pour les installations municipales de grande taille seront connus une fois que le contrat de collecte des déchets solides dans les immeubles à logements multiples aura été accordé plus tard en 2013. Il n'y aura pas de frais supplémentaires pour le public; cependant, un mécanisme d'établissement des prix sera alors élaboré pour que les coûts supplémentaires engagés pour ce service par les Services de gestion des déchets solides soient récupérés des Services des travaux publics.

IMPACT EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ

Le sujet traité dans le présent rapport n'a pas d'incidence directe sur les personnes à mobilité réduite ou les aînés.

RÉPERCUSSIONS ENVIRONNEMENTAL

Les recommandations contenues dans le présent rapport peuvent avoir des effets positifs pour l'environnement, car elles contribuent dans l'ensemble à la viabilité environnementale de la Ville d'Ottawa.

RÉPERCUSSIONS TECHNOLOGIQUES

Aucune répercussion technique n'est associée au présent rapport.

PRIORITÉS DU MANDAT DU CONSEIL

La priorité du mandat de 2010-2014 du Conseil en matière d'intendance environnementale comprend un objectif stratégique visant à réduire l'impact environnemental (ES3). En vue de cet objectif, il y a deux initiatives stratégiques : 27,

plan de gestion des déchets municipaux; et 32, réacheminement des déchets dans les installations de la Ville.

DISPOSITIONS

Les Services environnementaux et les Services des travaux publics continueront de collaborer à l'atteinte des objectifs de la Ville pour augmenter les taux de réacheminement des déchets afin qu'ils correspondent aux cibles fixées par la Ville pour 2015. Un rapport conjoint sera déposé en 2014 et fera le point sur les nouvelles initiatives, les taux d'acheminement et les coûts.

Le Service des finances effectuera les rajustements budgétaires appropriés et mettra en œuvre les mécanismes de facturation pertinents pour récupérer des Services des travaux publics les taxes sur les déchets solides annuelles par site.